

3 décembre, 2020

STRASBOURG • HOTEL MERCURE - PALAIS DES CONGRES

→ Inscriptions en ligne sur www.s-m-r.org

L'HOMME
QUI VOULAIT
ÊTRE PÈRE



MODALITES DE L'INSCRIPTION

Le règlement des droits d'inscription doit s'effectuer exclusivement en euros et comme suit :

REGLEMENT DES DROITS D'INSCRIPTION

- par chèque bancaire sur une banque française ou européenne à l'ordre de SMR **merci d'envoyer le bulletin d'inscription complété** accompagné du règlement par chèque bancaire à l'ordre de **l'IMR à l'adresse :**

Agence Dixit - Journée thématique Homme 2020 -34 Impasse du Maroc - 13012 Marseille.

N.B : Pensez à indiquer au dos du chèque nom et prénom en majuscules s'ils diffèrent de celui de l'émetteur du chèque.

- ou par paiement sécurisé en ligne via le site SMR et la plate-forme regtime

- ou par virement bancaire à l'ordre de SMR (les références bancaires sont indiquées sur la facture, le bulletin d'inscription).

Lors du paiement par virement ne pas oublier de mentionner sur l'avis à votre banque le nom et le prénom du congressiste

REPORT DE LA JOURNEE

Les modalités d'organisation sont déterminées par les organisateurs et peuvent être modifiées à leur initiative. Dans le cas où, pour des raisons majeures, imprévisibles ou économiques (pandémie, interdiction de rassemblement, grève nationale...), la journée ne peut avoir lieu, l'Organisateur se réserve le droit de reporter la date de l'évènement en fonction des contraintes qui lui seront imposées (disponibilité du site d'accueil, législation...). La somme versée à l'Organisateur pour l'inscription à la journée reste acquise et sera reportée sur la nouvelle date envisagée par l'Organisateur.

VALIDATION DE L'INSCRIPTION

Seule l'inscription accompagnée du règlement fait foi pour sa validité.

- **L'inscription est nominative** : l'inscription est individuelle, nominative et non cessible. En aucun cas elle ne peut être échangée ou cédée en cas d'absence du participant. Un badge nominatif est remis au participant dès son arrivée sur les lieux de la manifestation à l'accueil des inscrits.

N.B : Tout changement de nom est considéré comme une annulation et donnera lieu à une nouvelle inscription payante au tarif en vigueur.

- **Confirmation de l'inscription par l'Agence Dixit** : la confirmation d'inscription auprès du participant se fait uniquement par E-mail pour chaque bulletin d'inscription. Vérifiez que votre adresse électronique soit bien mentionnée et lisible pour recevoir l'accusé réception de votre inscription. Tout dossier incomplet ne sera pas traité et ne pourra être pris en considération en cas de clôture des inscriptions.

Facture : elle est émise par la SMR sur les bases d'une facturation TTC (la SMR n'étant pas assujettie à TVA)

Annulation : Toute demande doit être envoyée par écrit (e-mail : contact@dixit-com.com) avant le 30 septembre 2020.

Les remboursements éventuels seront effectués après la manifestation, déduction faite des frais de dossier (20 €).

- **Frais de dossier** : 20 € de frais de dossier seront facturés pour toute modification apportée à l'inscription.

- **Remboursement** : aucun remboursement ne sera effectué à moins de 45 jours calendaires de l'évènement. L'Agence Dixit ne peut-être tenue responsable des perturbations, grèves ou toutes manifestations extérieures pouvant empêcher la présence de l'intéressé et /ou entraîner l'annulation de l'évènement.

- **Echec de la transaction par Carte Bancaire** : le participant doit s'assurer auprès de sa banque que la transaction sera acceptée. En cas d'échec de cette dernière, dès la 3ème tentative, des frais bancaires d'un montant de 15 € du prix de l'inscription seront facturés au participant.

- **Inscription sur place** : l'inscription sur place est possible dans la limite des places disponibles. Dans ce cas, son prix sera majoré de 20 euros. Les inscriptions impayées avant la manifestation seront soumises au même régime.

- Les informations recueillies font l'objet d'un traitement informatique destiné à la gestion de suivi de clientèle. Le destinataire des données est SARL Dixit. Conformément à la loi « informatique et libertés » du 6 janvier 1978, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent, que vous pouvez exercer en vous adressant à contact@dixit-com.com. Vous pouvez également, pour des motifs légitimes, vous opposer au traitement des données vous concernant.

CONDITIONS D'ANNULATION DES INSCRIPTIONS

Toute annulation d'inscription doit être notifiée par écrit (par courrier ou par email) auprès de l'Agence Dixit selon les conditions principalement indiquées sur cette page. Un extrait des conditions est affiché sur le site dédié au congrès. Cette demande d'annulation ne sera traitée définitivement qu'une fois le congrès terminé. **A partir de J-45** il ne sera procédé à aucun remboursement.

La SMR et l'agence Dixit ne peuvent pas être tenues pour responsables d'événements extérieurs de types politiques, sociaux, grève des transports, économique ou de santé publique ou d'autres événements indépendants de leur volonté (force majeure), les frais d'inscription ne seront pas remboursés dans les cas précédemment cités. En cas de non présentation du congressiste le jour J, il ne sera procédé à aucun remboursement. En cas de non-règlement des sommes dues au moment de l'annulation, ces frais resteraient dus. Les remboursements éventuels se feront après le congrès, avec déduction des sommes dépensées ou engagées pour la réalisation et l'organisation de ladite action de gestion du dossier inscription, minimum retenu 20€ TTC. Aucune demande de remboursement ne pourra être acceptée après le congrès sauf cas de force majeure (hospitalisation, accident grave, décès du congressiste, de son conjoint ou concubin, ses ascendants ou descendants, frères et sœurs, gendres et brus, Incendie, explosion, vol, dégâts des eaux ou évènement naturel entraînant des dommages importants au domicile du congressiste : survenant avant son départ et nécessitant impérativement sa présence sur les lieux du sinistre ou dans sa résidence secondaire ou entreprise lui appartenant et dirigée par le congressiste...) sur justificatif adressé sous plis recommandé à l'Agence Dixit.

La SMR et l'Agence Dixit ne pourront en aucun cas être tenues responsables des frais d'annulation retenus concernant l'hébergement, le transport et frais inscription DPC si le congressiste annule sa présence au congrès.

CONTACTS ORGANISATION

dixit

// PRESSE/RP/ÉVÉNEMENTS //

34 impasse du Maroc - 13012 Marseille

> INSCRIPTIONS

Marion Ricard

+33 (0)6 22 02 01 79 • marionricard@orange.fr

> ORGANISATION GENERALE ET PARTENARIATS

Emmanuelle Emran Antoniotti

+33 (0)6 18 07 18 96 • e.antoniotti@orange.fr